

**From:** mathieui  
**Sent:** Wednesday, November 02, 2011 7:32 PM  
**To:** INFSO BEREC  
**Subject:** [fr] Réponse à la consultation BEREC

Bonjour,

J'ai quelques remarques à effectuer sur le Rapport Transparence et Neutralité publié récemment, et qui donne lieu à cette consultation.

La transparence des offres est en effet un moyen pertinent pour comparer différentes offres commerciales, afin de laisser au consommateur la liberté de choisir.

Cependant, et comme mis en évidence dès le préambule du rapport, la transparence seule ne permet pas de garantir le principe de Neutralité du Net. Il est efficace pour garantir une liberté de choix (même si ce n'est pas parfait : des personnes vivant dans des zones reculées ne seront pas en mesure de choisir un autre opérateur que l'opérateur historique, peu importe le niveau de transparence des autres concurrents), mais son utilité s'arrête là. Il peut aider à conserver le principe de Neutralité du net, mais seulement à titre exceptionnel, dans le cas où le marché est complètement ouvert à la concurrence, où il existe des offres respectant la Neutralité du Net, et où les consommateurs sont libres de toute entrave (frais de résiliation, etc.).

Même en respectant ces conditions, la transparence peut ne pas aider les consommateurs à faire le choix de la Neutralité du Net. Par exemple, si un consommateur passe 90% de son temps en ligne sur « Facebook » et « Youtube », et qu'un opérateur admet (avec transparence) ralentir le reste du trafic afin de prioriser ces deux services : le consommateur choisira l'offre qui l'avantage le mieux, sans penser à la Neutralité du Net.

Si l'une des conditions énoncées plus haut n'est pas respectée, ce n'est même pas la peine d'envisager la transparence comme aide possible à l'établissement de la Neutralité du Net. Si le marché n'est pas ouvert à la concurrence, et donc qu'il y a un monopole ou quasi-monopole, les consommateurs iront mécaniquement chez le plus gros opérateur (la réputation, etc). S'il n'existe pas d'offre respectant la Neutralité du Net, je pense qu'il est assez clair que la transparence n'y changera rien. Enfin, si les consommateurs peuvent avoir des ennuis (financiers, qualité de ligne) en changeant d'opérateur, ils ne le feront probablement pas, les avantages du changement étant annulés face aux inconvénients. Il ne faut également pas que la demande de transparence permette aux opérateurs de profiter de flous sur le vocabulaire, car cela enlèverait tout l'intérêt à la transparence.

La transparence est louable, souhaitable, même, puisqu'à l'heure actuelle (notamment sur le secteur mobile) beaucoup d'offres ne sont pas claires, rendant la comparaison fastidieuse voir impossible, ce qui conduit à une stagnation forcée du marché. Malgré tout, il ne faut pas voir la transparence comme un but en soi, puisqu'elle ne résoudra en rien les problèmes de neutralité évoqués plus haut (étant donné qu'avoir un marché optimal comme cité plus haut relève de l'utopie).

Il faut donc, en sus de la transparence, renforcer la protection de la neutralité, en :

- interdisant fermement aux opérateurs de faire du Deep Packet Inspection (qui, en plus de violer la neutralité du net, viole la vie privée) et, plus généralement, d'inspecter les flux qui transitent par leur réseau
- condamnant les congestions artificielles du trafic dans le but de dégrader la qualité d'un service
- empêchant l'utilisation du terme « Internet » quand seul un ersatz de ce dernier est disponible (cas des réseaux mobiles, ou une IP publique n'est même pas disponible, et où il est impossible de faire de la VOIP et du p2p)
- informant les citoyens de ce que la neutralité du net apporte, afin qu'ils puissent faire des choix « éclairés »

Cordialement, Mathieu Pasquet.